



Restaurants : au secours

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 25 juin 2004

Hier soir, après l'opéra à la Bastille, je me suis rendu avec 6 autres personnes dans un restaurant, Les Grandes Marches, Place de la Bastille. J'ai réservé une table non fumeur. En arrivant à ma table au 1er étage, il y avait un monsieur avec un gros cigare et une dame avec un cigarette. Ils n'ont pas cessé de fumer pendant tout mon repas.

Réponse :

Oui cela devient de plus en plus insupportable car la protection contre le tabagisme progresse à grands pas dans beaucoup de secteurs, mais pas dans la restauration. Pourquoi ? - Parce que nous ne sommes pas assez nombreux à manifester notre désir légitime et légal d'être protégés dans ces lieux de convivialité. - Parce que les industriels du tabac exercent sur les métiers de l'hôtellerie restauration une pression permanente pour les convaincre qu'en respectant la loi ils vont perdre leur clientèle. Toutes les enquêtes menées dans les états où l'interdiction est totale prouvent le contraire.

La situation que vous avez rencontrée vous permettait de faire appel à un agent de police judiciaire pour faire cesser le trouble à l'ordre public et éventuellement dresser contravention.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les conseils pratiques que DNF vous propose. Vous pouvez également nous demander de mettre en place la procédure de la [Mise en demeure](#) restaurant. Il faudra cependant que vous puissiez effectuer les contrôles ultérieurs nécessaires pour que cette action n'ait pas l'effet inverse de celui recherché.

Vous pouvez enfin vous référer au [guide des Bonnes adresses](#) pour non-fumeurs et même l'enrichir puisqu'il est interactif. N'oubliez pas de reprendre contact avec nous pour faire part de vos expériences.